

TENDRE LA MAIN DEVIENT

Le règlement namurois « organisant » la mendicité est un « modèle » du genre : répressif et poujadiste, il fleure bon le XVIII^e siècle.

Yves Martens (CSCE)

La question de la réglementation, voire de l'interdiction, de la mendicité revient régulièrement dans l'actualité, au fil des projets en ce sens qui naissent dans différentes villes. Le dernier cas en date concerne Namur, qui était la seule grande ville de Wallonie qui ne disposait pas encore d'un règlement visant clairement et uniquement la mendicité. Ce règlement se veut d'évidence plus dur et dissuasif que ceux de Charleroi, Liège ou Andenne. Il va plus loin que la simple « limitation », puisqu'il l'interdit totalement dans certains quartiers (1), et va jusqu'à bannir la mendicité passive. La commune a été découpée en zones autorisées et zones interdites (les artères commerçantes), ce qui fait dire au PTB (2) qu'on pourrait presque parler d'« apartheid social ».

Dans une carte blanche, l'avocat Jean-Marie Dermagne dénonce sans ambages ce « nettoyage social – et, en partie, ethnique » : « Comment appeler une société dans laquelle même la générosité indispose au point de repousser sous le tapis ce qui la suscite? Qu'est-ce donc que ce pays

boutiques. Pour étouffer les remords et museler les scrupules, on balance l'idée que les mendiants seraient exploités par des réseaux et on va jusqu'à parler de mafia... Pourtant, si les cercles mafieux n'ont plus que la mendicité pour s'engraisser, c'est plutôt un bon signe. Toutefois, on doute que cela leur rapporte assez pour qu'ils laissent tomber, au profit (façon de parler) de l'exploitation des mendiants, leur terre de prédilection qu'est la finance internationale et la manne que constitue la prohibition des drogues. Et même s'il y a des réseaux de mendicité, et même s'il y a des escrocs parmi ceux qui demandent la charité, est-ce une raison pour frapper indistinctement tous les exclus (qui n'ont jamais porté aussi bien leur nom) du système? »

Des réactions politiques pas toujours très lisibles

La majorité namuroise réunit le CDH, le MR et Ecolo (qui a la présidence du CPAS). Le PS est donc dans l'opposition. Mais il a dû bien tourner sa critique, puisque la plupart des villes wallonnes qui se sont attaquées précédemment à la mendicité ont à leur tête un bourgmestre socialiste. Et, de fait, le PS axe ses attaques contre les différences entre les dispositions prises à Namur et celles adoptées à Liège ou Charleroi. « Là où ces deux

communes socialistes parlent d' "encadrer", d' "organiser la mendicité", "de favoriser le bien-vivre ensemble", de la "nécessité de réglementer la mendicité sans l'interdire", le Collège CDH-MR-Ecolo propose d'interdire purement et simplement la mendicité sur son territoire, avec un tout autre vocabulaire, comme par exemple la nécessité de "réprimer les atteintes à la tranquillité publique", de "prévenir les accidents", de "ne pas compromettre les commodités de passage", etc. Bref, un texte aux motivations simplistes et sécuritaires dont l'objectif est globalement d'interdire la mendicité et de la sanctionner et, accessoirement, d'informer les personnes qui se livrent à la mendicité de l'aide à laquelle elles pourraient prétendre. » C'est évidemment de bonne guerre, sans être dénué d'une certaine hypocrisie. Comme on le verra dans notre dossier, cet « encadrement » ou « organisation de la mendicité » est tellement restrictif qu'il y aboutit à une interdiction qui ne dit pas son nom.

Malgré ses nombreux reproches, le groupe PS du Conseil communal namurois s'est seulement abstenu (et n'a donc pas voté « contre »), et ce, pour 3 raisons. Tout d'abord, l'établissement d'un règlement organisant la mendicité (et non l'interdisant !) et le bien-vivre ensemble est nécessaire. Ensuite, le bourgmestre, suite aux remarques du PS, a fait un pas sur le statut des artistes de rue, qu'il s'engage à exclure du présent texte.

« Si les cercles mafieux n'ont plus que la mendicité pour s'engraisser, c'est plutôt bon signe. »

qui a inscrit dans sa Constitution le droit pour chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine mais qui laisse une partie de sa population vivre sous le seuil de pauvreté et ferme les yeux quand des élus font la chasse à ceux qui, la faim au ventre, tendent la main? (...) ne faut-il pas s'inquiéter d'une organisation sociale qui, tout en s'affirmant toujours "libérale", multiplie les règlements, les interdictions, les pénalités et où la seule activité qui, en fin de compte, reste à l'abri de toute stigmatisation est la consommation? Tout le reste ou presque devient frappé d'interdiction ou soumis à autorisation. La liberté, même celle de tendre la main dans la rue silencieusement, devient une infraction. » (3)

On frappe indistinctement tous les exclus

Avec ce nouveau règlement, le bourgmestre CDH Maxime Prévot dit avoir souhaité « trouver un juste équilibre entre d'une part, la lutte contre la grande précarité grâce une politique sociale volontariste et d'autre part, la lutte contre l'insécurité et l'exploitation de la misère par des réseaux organisés tout en gardant l'attractivité touristique et économique de la capitale wallonne ». Ces arguments font bondir Dermagne : « Il pue le poujadisme, cet argument selon lequel les commerçants se plaignent parce que les mendiants qui pullulent éloignent les chalands de leurs

UNE INFRACTION



Enfin, toujours à la demande du PS, le bourgmestre a accepté d'organiser une commission de suivi pour évaluer le dispositif voté par la majorité.

Il était naturellement intéressant de voir comment allait se positionner Ecolo. Non seulement ce parti n'est pas « mouillé » sur cette question dans d'autres villes, mais il occupe en outre la présidence du CPAS via Philippe Defeyt, connu pour ses positions progressistes. Or la réaction d'Ecolo a été assez surprenante : cohérents et donc critiques sur le fond, les élus verts ont dispersé leurs votes, rendant leur attitude assez illisible. Abstention du groupe Ecolo, à l'exception de l'échevin Arnaud Gavroy qui a voté « pour » « en solidarité avec le Collège », et de Françoise Laboureur, cheffe de groupe, qui a voté « contre » ! Cette dernière n'a pas mâché ses mots : « *Il est à mon sens capital de ne pas prendre de mesures qui excluent de facto un groupe de personnes à cause de difficultés vécues dans leur parcours de vie. Cette mesure est un mauvais signal pour la société que nous aimerions construire tous ensemble. Il m'est donc éthiquement impossible de voter ce texte.* » On a évidemment du mal à comprendre pourquoi cette éthique n'a pas été suivie par l'ensemble du groupe. Et voter pour « par collégialité » est également assez étonnant : si cette décision n'est pas en soi collégiale, il appartient au

parti en désaccord de le manifester. S'il n'y a pas moyen de trouver un terrain d'entente, on met son veto et on ne se plie pas à une collégialité de façade !

Jonathan Swift plus actuel que jamais

Les sanctions applicables aux personnes qui enfreindront cette interdiction seront des peines de police, a expliqué le bourgmestre, pour qui il est inutile d'infliger des amendes à des personnes faisant la manche ou de leur confisquer l'argent récolté. « *Les policiers feront preuve de souplesse les premières semaines le temps que tout le monde soit informé* », a-t-il assuré. Un dépliant explicatif sera distribué aux mendiants. « Il y aura aussi des pictogrammes puisque l'on sait que l'analphabétisme touche une partie d'entre eux », a-t-il ajouté. Des pictogrammes ! Une

signalisation spéciale pour les mendiants. On n'est plus de loin de l'étape suivante qui serait de les stigmatiser plus encore par un signe distinctif !

En 1737, Jonathan Swift publiait son « *Projet d'attribution d'insignes aux mendiants de toutes les paroisses de Dublin par le Doyen de Saint-Patrick* ». L'idée du projet est simple : « Distribuer des insignes aux pauvres et confiner leurs errances dans une seule paroisse ». En clair, éviter les déplacements des pauvres afin qu'ils ne mendient que là d'où ils sont originaires. L'intérêt étant, bien sûr, de ne pas avoir les pauvres d'une autre commune sur le dos car « chaque paroisse est tenue de faire vivre ses propres pauvres ». Mais le texte de Swift était un pamphlet, bourré d'ironie mordante.

Les élus verts ont dispersé leurs votes, rendant leur attitude assez illisible.

Les textes d'Etterbeek, Bruxelles, Anvers, Andenne, Charleroi, Liège et à présent Namur sont malheureusement parfaitement « sérieux ». Ils traduisent la démission de politiques qui, faute de s'attaquer à la pauvreté (en la développant, même, lorsqu'ils détricotent la protection sociale), en arrivent à vouloir jeter sur elle un voile pudique et hypocrite. □

1. Ce qui constitue sans doute un motif de recours (lire l'article en p.8).

2. Article « Namur : Cachez ces pauvres » de Jean-François Lenoir sur le site de Solidaire.

3. « Namur-la-Bourgeoise, cité de la honte » de Jean-Marie Dermagne, avocat, responsable régional de la Ligue des droits de l'homme, porte-parole du Syndicat des avocats pour la démocratie.